

Département du Calvados

BLAINVILLE-SUR-ORNE

**Enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de
BLAINVILLE-SUR-ORNE**

Arrêté du 27 avril 2023

du 16 mai 2023 (à partir de 8h30) au 16 juin 2023 (jusqu'à 17h30)

1^{ère} partie – Rapport

Commissaire-Enquêteur, Aude BOUET-MANUELLE
en application de l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 21/03/2023

*Modification n°3 du PLU de BLAINVILLE-SUR-ORNE
Enquête publique du 16 mai 2023 (8h30) au 16 juin 2023 (17h30) -- E23000019/14 - Commissaire-enquêteur Aude BOUET-MANUELLE*

Première partie : rapport d'enquête publique

page 1/5

Par décision n° E23000019/14 en date du 21 mars 2023, et sur demande de Monsieur le Président de la communauté urbaine de Caen-la-Mer Normandie, le président du tribunal administratif de Caen a désigné Madame Aude BOUET-MANUELLE, pour conduire une enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Blainville/Orne.

Par arrêté n°A-2023-030 en date du 27 avril 2023, Monsieur Joël BRUNEAU, Président de la communauté urbaine de Caen-la-Mer Normandie, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'évaluation environnementale concernant la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Blainville/Orne.

Il a fixé sa durée, déterminé les règles de publicité de l'enquête, précisé les modalités de consultation du dossier, et arrêté le calendrier des permanences du commissaire-enquêteur (annexe n°1). L'enquête était ainsi prévue du mardi 16 mai 2023 (8h30) au vendredi 16 juin 2023 (17h30).

Le commissaire-enquêteur a conduit cette enquête publique pendant 31 jours consécutifs.

Un registre d'enquête a été placé à la disposition du public afin de recueillir ses observations, durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à la mairie de Blainville-sur-Orne.

Un autre registre d'enquête a été mis à la disposition du public au siège de Caen-la-Mer.

Le dossier ainsi que les contributions du public ont été consultables en ligne sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4627> et sur le site de la Mairie de Blainville-sur-Orne pendant toute la durée de l'enquête. Ce registre a été associé à une boîte mail (enquete-publique-4627@registre-dematerialise.fr).

1 - L'objet de l'enquête publique

Située à 8km dans la banlieue nord-est de Caen en direction de Ouistreham, le long du canal de Caen-la-Mer, la commune de Blainville-sur-Orne compte 5 855 habitants.

La commune de Blainville-sur-Orne est couverte par le SCOT Caen-Métropole approuvé en 2011 et révisé en 2020, par le PLH de Caen-la-Mer adopté le 30 janvier 2020 et par un PLU approuvé en 2014, modifié la dernière fois le 24 juin 2021.

Cette 3^{ème} procédure de modification du PLU de Blainville-sur-Orne a été initiée pour :

- mettre en place un secteur de diversité commerciale pour la protection des commerces,
- permettre un projet de chambre funéraire,
- créer un sous-secteur à la zone U dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics pour pérenniser le hameau médical,
- mettre à jour les servitudes,
- ajuster le règlement écrit sur l'implantation des constructions en zone U et AU, l'aspect extérieur des constructions en zone UR et l'aspect extérieur des constructions en zone 1AU.

2 - Le dossier mis à l'enquête publique

2.1 - Les éléments du dossier d'enquête

Le dossier mis à l'enquête comprend :

1. Note de procédure
2. Note de présentation
3. Notice de présentation
4. Règlement graphique : carte d'assemblage
5. Règlement graphique : Plan de servitudes
6. Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
7. Avis de la MRAE après examen au cas par cas « ad hoc ».

accompagné de pièces administratives incluant l'arrêté d'ouverture de l'enquête du président de la Communauté Urbaine Caen-la-Mer Normandie et les insertions presse.

2.2 - L'avis de la MRAE

La MRAE, considérant que le projet de modification du PLU n'entraîne pas d'augmentation du potentiel constructible du territoire communal, conclut que la modification numéro 3 du PLU de la commune de Blainville-sur-Orne n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'est en conséquence pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale.

2.3 - L'avis des personnes publiques associées

La DDTM du Calvados a formulé 3 observations :

- 1/ Elle suggère que les zones de stationnement de la zone des commerces de centre-ville y compris mutualisées soient identifiées sur la cartographie p 8 et suivantes
- 2/ Elle recommande de prendre en compte le risque potentiel de « troubles à l'ordre public/voisinage » quant à l'adaptation du périmètre de la zone concernant le projet de chambre funéraire avec la proximité immédiate de logements en zone URa
- 3/ Elle précise que le plan de prévention multirisques du bassin versant de l'Orne approuvé le 10.08.2021 doit être intégré dans le document graphique des Servitudes d'Utilité Publique (pièce 4b1 : annexes documentaires).

Le département du Calvados a émis un avis favorable assorti de deux recommandations :

- 1/ la réduction du périmètre du secteur visant à empêcher le changement de destination de commerces qu'il considère trop grand au risque de figer des devantures commerciales à l'abandon
- 2/ le rappel dans l'article 11 du règlement écrit de la zone UR du fait que le gestionnaire du domaine public peut exiger des aménagements différents afin de garantir la sécurité publique.

Le SCoT a émis un avis tacite réputé favorable, la Chambre d'Agriculture du Calvados a émis un avis favorable, l'Architecte des Bâtiments de France et l'INAO (institut national de l'origine et de la qualité) n'ont pas formulé d'objection.

3 - Le déroulement de l'enquête

3.1 - Désignation du commissaire enquêteur

Madame Aude BOUET-MANUELLE a été désignée comme commissaire enquêteur par une ordonnance du Tribunal Administratif de CAEN en date du 21 mars 2023.

3.2 - L'information du public

La publicité de l'enquête (annexes n°2, 5 et 6) a été faite de la façon suivante :

- Des placards valant avis d'enquête publique ont été affichés à la mairie, au siège des services techniques de Blainville/Orne, et au siège de la communauté urbaine, sur le portail du terrain réservé à la chambre funéraire et près de l'école Colbert à proximité du hameau médical,
- Un avis a été publié sur le site de Blainville-sur-Orne rubrique « actualités » et les dates rappelées à la rubrique « urbanisme »,
- Un avis a également été publié sur le site de Caen-la-Mer à la rubrique « concertations »,
- Un avis au public a été publié les 27 avril et 18 mai 2023 dans les journaux suivants :
 - Ouest-France Calvados
 - Liberté.

3.3 - La chronologie de la préparation de l'enquête publique

Le commissaire-enquêteur a rencontré le maire, son service de l'urbanisme et Madame BLANCHET de Caen-la-Mer le 13 avril 2023 afin que lui soit présenté le dossier.

Le commissaire-enquêteur a effectué une première visite de la commune à cette occasion.

3.4 - Les permanences d'enquête

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la mairie de Blainville/Orne les :

Mardi 16 mai 2023 de 9h30 à 12h00

Jeudi 1^{er} juin 2023 de 14h30 à 17h30

Vendredi 16 juin 2023 de 14h30 à 17h30

pour recevoir les réclamations des intéressés.

Malgré la large publicité rappelée ci-dessus, l'enquête n'a pas mobilisé le public. Le commissaire enquêteur n'a reçu aucune autre visite que celles des services de l'urbanisme et de Monsieur le Maire de Blainville/Orne.

4 - Les observations du public

Le registre des réclamations, mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles à la mairie de Blainville/Orne n'a recueilli qu'une seule observation. Il a été clos par le commissaire-enquêteur le 16 juin 2023 à 17h30. Celui mis à la disposition du public au siège de Caen-la-Mer est resté vierge de toute réclamation.

Le registre dématérialisé mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4627> n'a recueilli aucune observation. En revanche, il a été largement consulté par 523 visites et a fait l'objet de 170 téléchargements (annexe n°4).

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucun courrier par voie postale au siège de l'enquête publique à la Mairie, 4 rue du Général Leclerc, 14 550 BLAINVILLE/ORNE, ni par courriel sur l'adresse mail dédiée (enquete-publique-4627@registre-dematerialise.fr).

5 - Procès-verbal d'enquête et Mémoire en réponse

Le jeudi 22 juin 2023, le commissaire-enquêteur a remis à Madame Mélanie BLANCHET, un procès-verbal d'enquête en présence de Monsieur Lionel MARIE, Maire de Blainville/Orne, Madame Carole MAUGER, service urbanisme de la commune et Madame Mélanie BLANCHET, service urbanisme de Caen-la-Mer.

Une copie de ce procès-verbal est jointe en annexe n°3 à ce rapport.

La communauté urbaine de Caen-la-Mer a adressé par courriel au commissaire-enquêteur son mémoire en réponse le 30 juin 2023, puis par LRAR reçue le 5 juillet 2023, lequel mémoire en réponse sera analysé dans la partie avis et conclusions.

L'enquête s'étant déroulée dans le respect de la réglementation, de manière tout à fait satisfaisante et dans un souci d'information du public, le commissaire-enquêteur clôt le présent rapport.

Ses conclusions et son avis motivé sont présentés dans un document séparé, associé à ce rapport (deuxième partie).

Fait sur 5 pages, à Esquay-sur-Seulles, le 7 juillet 2023
Le commissaire-enquêteur,



Aude BOUET-MANUELLE

Annexes :

- Annexe n°1 : Arrêté de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine en date du 27 avril 2023
- Annexe n°2 : Publicités dans les journaux
- Annexe n°3 : Procès-verbal de synthèse en date du 22 juin 2023
- Annexe n°4 : Statistique de visites
- Annexe n°5 : Avis d'enquête apparaissant sur le site de la mairie de Blainville/Orne
- Annexe n°6 : Certificat d'affichage de la Mairie de Blainville/Orne

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
N° A-2023-030

**Blainville-sur-Orne - Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme - Arrêté
de mise en enquête publique**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et R.153 8 et suivants,
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants,
- VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Blainville-sur-Orne approuvé le 17 Mars 2014 par le conseil municipal,
- VU la modification n° 1 approuvée le 14 Décembre 2017 par le conseil communautaire,
- VU la révision simplifiée n° 1 approuvée le 27 Septembre 2018 par le conseil communautaire,
- VU la révision simplifiée n° 2 approuvée le 26 Septembre 2019 par le conseil communautaire,
- VU la modification n° 2 approuvée le 24 Juin 2021 par le conseil communautaire,
- VU la décision du Tribunal administratif de Caen n° E23000019/14 du 21 Mars 2023 désignant Madame BOUET-MANUELLE Aude en qualité de commissaire enquêteur,
- VU les pièces du dossier de modification n°3 soumis à enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Il sera procédé à l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Blainville-sur-Orne.

Objets de l'enquête publique :

- 1 - Mettre en place d'un secteur de diversité commerciale pour la protection des commerces (article L151-16 du code de l'urbanisme) nécessitant l'ajustement du règlement écrit et graphique,
- 2 - Adapter du zonage U existant (limites de zones URd et URa) pour permettre un projet de chambre funéraire,
- 3 - Créer d'un sous-secteur à la zone U dédié aux équipements d'intérêt collectif et services publics pour pérenniser le hameau médical,
- 4 - Mettre à jour les servitudes suivantes :
 - . Intégrer le Plan de Prévention Multi Risques de la Basse Vallée de l'Orne,
 - . Supprimer les servitudes radioélectriques,
 - 5 - Ajuster le règlement écrit sur :
 - . L'implantation des constructions en zones U et AU,

- . L'aspect extérieur des constructions en zone Ur,
- . L'aspect extérieur des constructions en zone 1AU.

ARTICLE 2 : L'enquête publique se tiendra du **Mardi 16 Mai 2023 (8h30) au Vendredi 16 Juin 2023 inclus (17h30)**.

Le dossier d'enquête complet comprenant les pièces suivantes :

- Le rapport de présentation de la modification n°3,
- Le règlement graphique modifié,
- Les Servitudes d'Utilité Publique (Plan et annexe documentaire),
- Les avis PPA et l'avis délibéré de la MRAe,
- Les actes administratifs relatifs à la procédure,
- L'arrêté de mise à enquête publique,
- Les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement
- La copie des avis presse,
- Le registre d'enquête sous format papier..

Il sera tenu à la disposition du public en format papier en mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Blainville-sur-Orne et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Blainville-sur-Orne, 4 rue du Général Leclerc, 14 550 BLAINVILLE SUR ORNE :

- Lundi 8H30 - 12H / 13H30 - 17H30
- Mardi 8H30 - 12H / 13H30 - 17H30
- Mercredi 8H30 - 12H / 13H30 - 16H30
- Jeudi 8H30 - 12H / 13H30 - 17H30
- Vendredi 8H30 – 12H / 13H30 – 17H30

Siège de la Communauté urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks, 14 000 CAEN :

- Lundi au jeudi de 8h30 à 17h30,
- Vendredi de 8h30 à 16h30.

La mairie de Blainville-sur-Orne est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en œuvre, le cas échéant, sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Blainville-sur-Orne (<http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr>), de la Communauté Urbaine Caen la mer : **Concertations en cours | Caen la mer** et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4627> pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Deux registres d'enquête à feuillets mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Blainville-

sur-Orne et à l'Hôtel de la communauté urbaine Caen la mer.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Blainville-sur-Orne et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4627>,
- Par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-4627@registre-dematerialise.fr,
- Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Odon, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Blainville-sur-Orne, 4 rue du Général Leclerc, 14 550 BLAINVILLE SUR ORNE.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le **Vendredi 16 Juin 2023 Inklus (17h30)**.

L'usager n'est pas tenu d'inscrire ses données personnelles sur le registre d'enquête. Dans ce cas, sa contribution sera anonyme. Lorsque l'usager inscrit ses nom(s), prénom(s), adresse, numéro(s) de téléphone, courriel ou tout autre type de donnée permettant de l'identifier personnellement, la collectivité doit les utiliser telles quelles sur le registre papier en mairie, à l'Hôtel de la communauté urbaine, selon le mode de transmission de la contribution (papier ou électronique).

Le responsable de ce traitement est le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer. Les données sont conservées 14 mois (2 mois pour l'enquête publique jusqu'à remise de l'avis du commissaire enquêteur et 12 mois pour la mise à disposition). Conformément à la loi informatique et libertés, l'usager peut demander la modification ou la suppression de ses données personnelles par courriel à l'adresse dpo@caenlamer.fr.

ARTICLE 3 : Madame BOUET-MANUELLE, expert foncier, agricole et immobilier en activité, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur.

Elle veillera en cette qualité à l'application des dispositions du présent arrêté. Il recevra en mairie de Blainville-sur-Orne les observations orales et écrites du public les :

- **Mardi 16 Mai 2023 de 9h30 à 12h00,**
- **Judi 01 Juin 2023 de 14h30 à 17h30,**
- **Vendredi 16 Juin 2023 de 14h30 à 17h30.**

ARTICLE 4 : Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département, *Ouest France et Liberté Le Bonhomme Libre*. Cet avis sera affiché à la mairie de Blainville-sur-Orne ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine, et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4627>.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme est la Communauté Urbaine Caen la mer. A l'issue de l'enquête publique, le dossier du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé en Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président de la communauté urbaine Caen la mer Normandie et à Monsieur Le Président du Tribunal Administratif, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 : La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au Maire de Blainville-sur-Orne et au Préfet du Département du Calvados.

Le public pourra les consulter à la Mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la communauté urbaine Caen la mer Normandie (16 rue Rosa Parks, CS 52700, 14 027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

ARTICLE 7 : En application des articles L.104-1 et suivants du code de l'urbanisme, la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Blainville-sur-Orne n'a pas nécessité d'évaluation environnementale.

ARTICLE 8 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer. Des informations peuvent également être demandées à Monsieur le Maire de Blainville-sur-Orne par voie postale.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté Urbaine Caen la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président.

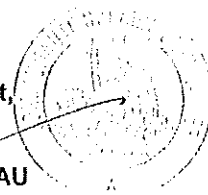
ARTICLE 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivants la réponse au recours gracieux; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 27 avril 2023

Transmis à la préfecture le **27 AVR. 2023**
Identifiant de l'acte
Affiché le **27 AVR. 2023**
Exécutoire le **27 AVR. 2023**
Notifié le

Le Président,

Joël BRUNEAU



Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés passés sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : Médiateur, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 800 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces-legales@mediateur.fr - Internet : www.mediateur.fr

Tout de silence peut être fait de l'aube à minuit du 27 décembre 2022, soit 19h14 à 06 heures.

Les annonces sont imprimées, conformément au décret du 20121547 du 28 août 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds, de commerce concurrencés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement en ligne dans une base de données numérique centralisée.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Gonneville-sur-Mer
Restructuration de 3 chemins communaux
PROCÉDURE ADAPTÉE

Dans un souci de sécurité et de bon entretien de son réseau routier, la ville de Gonneville-sur-Mer est amenée à lancer un marché de travaux communaux.
Date limite de réception des offres : 16 juin 2023 à 16 h 00.

Commune d'Évrecy
Location, pose et dépose de décorations lumineuses de fêtes du fin d'année
PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune d'Évrecy, Courville, 11, Rue du Commerce, 1, place du Général de Gaulle, 42100 Évrecy. Tél. 02 31 29 33 33. Fax 02 31 29 33 33. Courriel : info@evrecy.fr
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.commune-14.org/evrecy>
Type d'organisme : commune.
Objet du marché : location, pose et dépose de décorations lumineuses de fêtes du fin d'année.
Type de marché : services.
Lien : implique un marché public.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (prix et durée, cahier des charges...).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 15 juin 2023 à 17 h 00.
Date d'envoi du présent avis : 21 avril 2023.

Marchés publics

Procédure adaptée

Région Normandie
Restructuration de la laverie, des vestiaires agents et de l'atelier maintenance au collège-lycée expérimental à Hérouville-Saint-Claire, relance lot 5 : menuiseries intérieures bois, plâtrerie sèche, faux plafonds
PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Région Normandie
Type de numéro national d'identification : Ent N° national d'identification : 203 051 433 00652
Code postal : 14215
Groupement de commandes : non
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : sur vers le profil d'acheteur : http://regionnormandie.fr/marchespublics/comptes/annonce_marche_public_2305_204453.html
L'entrepôt des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Utilisation de moyens de consultation non communément disponibles : non
Contact : Laetitia Jouin. Email : laetitia.jouin@normandie.fr
Tél. (+33) 2 31 98 98 93.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Condition de participation : procédure adaptée ouverte.
Capacités techniques et professionnelles, conditions/moyens de preuve : voir règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des offres : 30 mai 2023 à 16 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre la plus basse) : non.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : restructuration de la laverie, des vestiaires agents et de l'atelier maintenance au collège-lycée expérimental à Hérouville-Saint-Claire (lot 5) : menuiseries intérieures bois, plâtrerie sèche, faux plafonds.
CPV : code principal : 45210030
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : restructuration de la laverie, des vestiaires agents et de l'atelier maintenance au collège-lycée expérimental à Hérouville-Saint-Claire (lot 5) : menuiseries intérieures bois, plâtrerie sèche, faux plafonds.
Lieu principal d'exécution du marché : Hérouville-Saint-Claire (14).
Valeur estimée hors taxes et hors TVA : 2 000 000 euros.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marchés adjoints : non.
Modalités de paiement : mensuelle, échelonné, faux plafond, plâtrerie.
Section 5 : Lots
Description du lot 1 : Lot 5 : menuiseries intérieures bois plâtrerie sèche faux plafonds
CPV : code principal : 45210030
Lieu d'exécution du lot 1 : Hérouville-Saint-Claire (14)
Section 6 : Informations complémentaires
Valeurs obligatoires : non.
Autres informations complémentaires : une visite sur site est prévue, voir les modalités dans le règlement de consultation ou
Date d'envoi du présent avis : 24 avril 2023.

Assurance

Dégât des eaux : la responsabilité est automatique

Qui l'entretient, une fuite ou non, chacun est responsable des dégâts des eaux qui ont atteint un voisin.
Chacun est "gardien" de son habitation et responsable "de plain-pied", c'est-à-dire sans circonstances particulières, des dommages qu'elle peut causer, rappelle la Cour de cassation.
La Cour a annulé la décision qui mettait hors de cause un propriétaire parce qu'il avait fait un acte particulier relatif à l'origine de l'infiltration d'eau à l'étage inférieur ne pouvant lui être reproché. Cette décision soulignait qu'aucune loi n'avait été commise et que l'origine de l'infiltration était d'ailleurs d'origine indéterminée.
La demande d'indemnisation présentée par le voisin du dessous ne peut pas être jugée infondée, selon cette décision. Le dommage, à lui seul, justifie selon la justice la responsabilité de l'occupant du dessus.
Même si les assureurs ont passé entre eux des accords selon lesquels, en cas de dégât des eaux, chacun indemnise son propre assuré, l'auteur du dégât peut être amené à payer, sous signe un magistrat de la Cour. Car la victime n'est pas obligée de solliciter son assureur en cas de sinistre. Elle peut s'adresser directement à son voisin d'étage, assuré responsable jusqu'à la loi du 2014, un propriétaire d'appartement en copropriété n'étant d'ailleurs pas obligé d'être assuré. Seul le locataire avait cette obligation.
(Cass. Civ. 3, 2231818, 01/13/187).

Avis administratifs

PRÉFET DU CALVADOS

Commune de TOUFFRÉVILLE
SOCIÉTÉ JP ÉNERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE)
Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Touffréville (14228) déposé par la société JP Énergie Environnement (JPEE) nécessitant une déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) communal ainsi que l'obtention d'un permis de construire (PC) délivré au nom de l'État

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 29 mars 2023, le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet au titre de l'article L.106-1 et suivants du Code de l'environnement, emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune et d'un permis de construire d'un permis de construire relevant de la compétence de l'État.
La société JP Énergie Environnement (JPEE) souhaite en effet créer sur la commune de Touffréville une centrale solaire photovoltaïque à la production annuelle estimée à 16,5 GWh (gigawatt-heure). Le projet a consisté sur un terrain de 16,4 hectares (sur deux lots) à réaliser une centrale de type « installation au sol » couvrant une surface de 24 125 m².

En effet, ce projet n'est pas compatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé le 21 janvier 2019 et ayant fait l'objet de 2 évolutions successives.
En conséquence, la réalisation de l'opération nécessite d'une part une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune et d'autre part la délivrance d'un permis de construire relatif à la compétence de l'État en raison d'une puissance prévue supérieure à 250 kW.
Le président du tribunal administratif de Caen a le 14 mars 2023 M. Alan Mansueti être chargé de la mise en œuvre de la procédure de consultation publique et de procéder à cette enquête publique préalable. La mairie de Touffréville est le siège de cette enquête publique et disposera de la manière suivante :

Cette enquête publique se déroulera du lundi 24 avril à 10h00 au mercredi 31 mai 2023 aux heures suivantes :

- du lundi 24 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le mardi 25 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 26 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 27 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 28 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 29 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 30 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 1er mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le mardi 2 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 3 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le jeudi 4 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 5 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 6 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 7 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 8 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 9 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 10 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 11 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 12 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 13 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 14 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 15 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 16 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 17 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 18 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 19 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 20 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 21 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 22 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 23 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 24 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 25 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 26 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 28 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 29 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 30 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 31 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne responsable, représentant le maître d'ouvrage, M. Pascal FOUCAULT, chef de projet, au 12, rue Marché-Lafayette, 14200 Saint-Côme, Tél. 02 31 23 70 00. Courriel : pascal.foucault@jpee.fr

M. Alan Mansueti, commissaire enquêteur, se rendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessus.

Lieu, jours et horaires :
- Mairie de Touffréville (siège de l'enquête) ;
- du lundi 24 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le mardi 25 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 26 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 27 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 28 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 29 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 30 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 1er mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le mardi 2 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 3 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 4 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 5 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 6 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 7 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 8 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 9 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 10 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 11 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 12 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 13 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 14 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 15 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 16 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 17 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 18 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 19 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 20 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 21 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 22 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 23 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 24 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 25 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 26 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 28 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 29 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 30 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 31 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

Communauté Urbaine CAEN-LANIERE
Modification n° 3
du Plan local d'urbanisme
de Blainville-sur-Orne
ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 29/03/2023, le président de la Communauté Urbaine Caen-Lanierie a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet au titre de l'article L.106-1 et suivants du Code de l'environnement, emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) communal ainsi que l'obtention d'un permis de construire (PC) délivré au nom de l'État.

Le projet a consisté à réaliser une centrale solaire photovoltaïque à la production annuelle estimée à 16,5 GWh (gigawatt-heure). Le projet a consisté sur un terrain de 16,4 hectares (sur deux lots) à réaliser une centrale de type « installation au sol » couvrant une surface de 24 125 m².

En effet, ce projet n'est pas compatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé le 21 janvier 2019 et ayant fait l'objet de 2 évolutions successives.
En conséquence, la réalisation de l'opération nécessite d'une part une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune et d'autre part la délivrance d'un permis de construire relatif à la compétence de l'État en raison d'une puissance prévue supérieure à 250 kW.
Le président du tribunal administratif de Caen a le 14 mars 2023 M. Alan Mansueti être chargé de la mise en œuvre de la procédure de consultation publique et de procéder à cette enquête publique préalable. La mairie de Touffréville est le siège de cette enquête publique et disposera de la manière suivante :

Cette enquête publique se déroulera du lundi 24 avril à 10h00 au mercredi 31 mai 2023 aux heures suivantes :

- du lundi 24 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le mardi 25 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 26 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 27 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 28 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 29 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 30 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 1er mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (journaux de l'enquête) ;
- le mardi 2 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 3 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 4 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 5 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 6 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 7 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 8 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 9 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 10 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 11 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 12 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 13 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 14 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 15 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 16 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 17 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 18 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 19 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 20 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 21 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 22 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 23 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 24 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 25 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 26 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 27 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le dimanche 28 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 29 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 30 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 31 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

Vie des sociétés

In Extenso

Experts Comptables

LE SALON LAURENT
Forme : SASL
Capital social : 3 500 euros
Siège social : 127 rue, rue du Marais
14000 CAEN
842 193 569 RCS de Caen

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Par décision du 20 avril 2023, l'associé unique a transféré le siège social au 1, rue de la Mareillette, 14400 Colombiers. Mention sera portée au RCS de Caen.

FIDAL

AVOCATS

H2O
SARL au capital de 50 812 euros
Siège social : Les Fermes Motras
14700 ESCOFFÉ-LA-DATAILLE
529 503 539 RCS Caen

AVIS
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2023, et à compter de cette date, il a été décidé de modifier le siège social de la société FIDAL, au 1, rue de la Mareillette, 14400 Colombiers. Mention sera portée au RCS de Caen.

ExperFinance

Financiers

COGESCO
Forme : SAS
Capital social : 27 600 euros
Siège social : 176, rue du Temps
75013 PARIS 3
712 265 488 RCS de Paris

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 avril 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à 1, rue Paul-Caen, 14100 DEVAL-LEZ-VAL.

Président directeur général : M. Claude Bégin, demeurant 125, rue du Temple, 75003 Paris.
Directeur général : M. Lucien Bégin, demeurant 10, rue Valérie-Rue, 50400 Orléansville.
Président directeur général : M. Claude Bégin-Lafayette, demeurant 21, rue Canova, 14200 Falaise.
Régistré au RCS de Paris et enregistré au RCS de Caen.

SERLAL - CABINET DENTAIRE DE LA CÔTE FLORIE

à responsabilité limitée approuvée
A capital de 10 000 euros
Siège social : 145, rue Saint-Jacques
14100 Falaise
RCS de Caen n° 810 599 509

GERANT
Par décision des associés en date du 14 avril 2023, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Thomas BANAÏSH à compter du 14 avril 2023.

Pour avis :
La Présidente

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20 avril 2023, il a été constitué une SAS dénommée : NABOS SARL au capital de 15, rue Yves-Montand, 14500 Blainville-sur-Orne.
Capital : 1 000 euros.
Objet : vente de produits alimentaires secs, crêpes, gâteaux, biscuits ou galettes à base de farine, confitures, gelées, boissons, épicerie de tous les produits de commerce de détail, épicerie et confiserie.
Président : M. Nicolas Dumaine, demeurant 15, rue Yves-Montand, 14500 Blainville-sur-Orne.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Caen.

La Présidente

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 avril 2023, Caen.
Dénomination : Agence Sans-Cair Paris.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 126, avenue de Thaïs, Paris-centre IX, 75009 Caen.
Objet : activité de recherche privée d'enquête d'assurance, conseil, soutien.
Durée de la société : 99 ans.
Le capital social est de 3 000 euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Gestion d'actions et agencement : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés ou être gagées, hypothéquées ou affectées de la cession de droits associés au profit de la majorité des voix des associés choisis de droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions prévues par les statuts.
Où ils sont nommés :
Président : M. François FALVÉ, demeurant 50550 Barentin.
Directeur général : M. Antoine VIGALIE, 14, rue d'Étiennette, 79190 Bordenave-Secour.
La société sera immatriculée au RCS de Caen.

Pour avis :
Le Président

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

DiverTo

Le meilleur de l'TV et des plateformes

Série
Grey's Anatomy, dernière saison pour Meredith sur TF1

Théâtre
Les Dog's en direct sur M6

Thomas Pesquet
Gardien de la Terre avec Objectif France

Chaque vendredi avec **ouest france**

Le supplément DiverTo Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

Pour avis :
Le Président

A NOS ANNONCES

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un numéro pour la réponse

Annonces judiciaires et légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonces sont informatives que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Infogrefre.fr :
un accès direct
aux informations
des Greffes des Tribunaux
de Commerce

Avis administratifs

732469301 - AA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation de modification substantielle et de modification du périmètre de l'installation nucléaire de base (INB) n° 113 du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) et la demande d'un permis de construire (PC) pour la création d'une nouvelle installation, dénommée DESIR (Désintégration, Excitation et Stockage d'Ions Radioactifs)

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 30 mars 2023, le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation de modification substantielle et de modification du périmètre de l'installation nucléaire de base (INB) n° 113 du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) et la demande d'un permis de construire (PC) pour la création d'une nouvelle installation, dénommée DESIR (Désintégration, Excitation et Stockage d'Ions Radioactifs), sur le territoire de la commune d'Epron. Le GANIL souhaite créer une nouvelle plateforme expérimentale (DESIR) composée principalement d'un nouveau bâtiment semi-enterré et de deux canaux de jonction enterrés reliant les installations déjà existantes sur le site.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné M. Yann DRUET, en date du 13 mars 2023 en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 avril 2023 à 14 h 00 au vendredi 26 mai 2023 inclus à 18 h 00. La mairie d'Epron est le siège de cette enquête. Lieux de consultation du dossier : à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée d'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête :

- Au format papier :
Lieux d'enquête, Jours et heures d'ouverture
Mairie d'Epron, 1, place Francis Bernard, 14610 Epron : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie d'Hérouville-Saint-Clair, rue de la Marne, 14200 Hérouville-Saint-Clair : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30, le samedi de 9 h 00 à 11 h 45.
Mairie de Mondévillie, 5, rue Chapron, 14120 Mondévillie : lundi, mercredi, vendredi 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h 00, le mardi 12 h 00-17 h 00, le jeudi 8 h 30-17 h 00, le samedi 9 h 00-12 h 00 (2e et 4e samedi du mois).

Mairie de Caen, esplanade Jean-Marie-Louvet, 14000 Caen : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.
Mairie de Caen, 7, rue de la Marne, 14510 Caen : lundi et jeudi 8 h 00 à 12 h 00, mardi 16 h 00 à 19 h 00, mercredi 10 h 00 à 12 h 00, vendredi 16 h 00 à 18 h 30.

- Au format numérique :
Sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados : <https://www.calvados.gouv.fr/publications/avis-et-consultation-du-public/avis-enquete-publique/les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>
Sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4594>

M. Yann DRUET, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux, jours et heures de permanence :
Mairie d'Epron :
- le lundi 24 avril 2023 de 14 h 00 à 18 h 00 (ouverture de l'enquête) ;
- le vendredi 26 mai 2023 de 14 h 00 à 18 h 00 (clôture de l'enquête publique) ;
Mairie d'Hérouville-Saint-Clair : le mercredi 3 mai 2023 de 13 h 30 à 17 h 30
Mairie de Mondévillie : le mercredi 10 mai 2023 de 14 h 00 à 18 h 00
Mairie de Caen : le mardi 16 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Caen : le mardi 23 mai 2023 de 14 h 00 à 18 h 00

Recueil des observations du public : pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4594>
- sur les registres disponibles en mairie d'Epron, Caen, Caen, Hérouville-Saint-Clair et Mondévillie.

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de cette enquête, la mairie d'Epron à l'adresse indiquée ci-dessus,
- par voie électronique à l'adresse mail suivante :
enquete-publique-4594@registre-dematerialise.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Bertrand RANNOU, à l'adresse électronique suivante : bertrand.rannou@ganil.fr et au 02 31 45 48 26 et Franck SOBRVO, à l'adresse électronique suivante : franck.sobrovo@ganil.fr et au 02 31 45 49 84.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies de Caen, Epron, Hérouville-Saint-Clair, Anisy, Authie, Bénouville, Briville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Brettreville-sur-Ordon, Caron, Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Colombelles, Matrieu, Mondévillie, Pernes-sur-le-Dan, Rianville, Riosel, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanchetière, Wilons-les-Buissons, Colomby-Angueville, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (10, boulevard du général-Vanier, 14000 Caen, service urbanisme et risques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr/>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

À l'issue de la procédure : la décision d'acceptation ou de refus de la demande d'autorisation de modification est accordée par décret pris sur le rapport de la ministre chargée de la sûreté nucléaire.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le préfet du Calvados se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire. Ne pas recourir avant le vendredi 26 mai 2023 à 18 h 00.

7324606701 - AA



Commune de TOUFFRÉVILLE

SOCIÉTÉ JP ÉNERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE)

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Touffréville (14698) déposé par la société JP Énergie Environnement (JPEE) nécessitant une déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) communal ainsi que l'obtention d'un permis de construire (PC) délivré au nom de l'État

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 mars 2023, le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune et d'autre part d'une demande d'un permis de construire relevant de la compétence de l'Etat.

La société JP Énergie Environnement (JPEE) souhaite en effet créer sur la commune de Touffréville une centrale solaire photovoltaïque dont la puissance théorique installée sera de 15,25 MWc (mégawatt crête) et la production annuelle d'électricité attendue de 16,5 GWh (gigawattheure). Le projet s'inscrit sur un terrain de 15,4 hectares (ha) avec des modules photovoltaïques de type « cristallin ou couches minces » couvrant une surface au sol de 74 175 m².

En fait, ce projet n'est pas compatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé le 26 janvier 2007, et ayant fait l'objet de 3 évolutions successives. En conséquence, la réalisation de l'opération nécessite d'une part une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune et d'autre part la délivrance d'un permis de construire relevant de la compétence du préfet en raison d'une puissance prévue supérieure à 250 kWc.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné le 14 mars 2023 M. Alain Mansillon, cadre bancaire à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 3 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sera mis à la disposition du public à la mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre être consulté sur un poste informatique en mairie de Blainville-sur-Orne et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne. Lundi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, mardi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, mercredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, vendredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Mairie de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen. Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en oeuvre, le cas échéant, sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Blainville-sur-Orne (<http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr/>) et de la Communauté Urbaine Caen la mer : consultations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4576>

- sur un poste informatique à l'adresse, jours et heures suivants :
DDT du Calvados, 10, boulevard Général-Vanier, 14000 Caen, du lundi au jeudi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30, le vendredi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00.

- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur, M. Alain Mansillon, au plus tard le mercredi 31 mai à 12 h 00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la mairie de Touffréville, 1, rue de la Butte-Verte, 14240 Touffréville.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique ci-dessous : accueil > publications > avis et consultation du public > avis enquête publique > les avis d'enquêtes publiques en cours.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Bertrand RANNOU, à l'adresse électronique suivante : bertrand.rannou@ganil.fr et au 02 31 45 48 26 et Franck SOBRVO, à l'adresse électronique suivante : franck.sobrovo@ganil.fr et au 02 31 45 49 84.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies de Caen, Epron, Hérouville-Saint-Clair, Anisy, Authie, Bénouville, Briville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Brettreville-sur-Ordon, Caron, Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Colombelles, Matrieu, Mondévillie, Pernes-sur-le-Dan, Rianville, Riosel, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanchetière, Wilons-les-Buissons, Colomby-Angueville, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (10, boulevard du général-Vanier, 14000 Caen, service urbanisme et risques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr/>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

À l'issue de la procédure : la décision d'acceptation ou de refus de la demande d'autorisation de modification est accordée par décret pris sur le rapport de la ministre chargée de la sûreté nucléaire.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le préfet du Calvados se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire. Ne pas recourir avant le vendredi 26 mai 2023 à 18 h 00.

l'avis au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, M. Pierrick HOUZIT, chef de projets, domicilié au 12, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest. Tél. 02 31 43 70 00. Courriel : pierrickrouzat@jpee.fr

M. Alain Mansillon, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux, jours et horaires :
Mairie de Touffréville (siège de l'enquête) :
- le lundi 24 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (ouverture de l'enquête) ;
- le samedi 29 avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 4 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 24 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 31 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de Touffréville, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport, avis et les conclusions du commissaire enquêteur, une fois disponibles, seront consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/>

conclusions-consultation-du-public-1358.html et également sur le site de la société « Prémambules » sous le lien indiqué ci-avant.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Touffréville, est le conseil municipal.

Le préfet du Calvados est l'autorité compétente pour prendre la décision portant sur la délivrance ou non du PC nécessaire à la réalisation de l'opération projetée.

Ne pas couvrir avant le mercredi 31 mai 2023 à 12 h 00.

7326315301 - AA
Communauté Urbaine CAEN LA MER

Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de Blainville-sur-Orne ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2023-030, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Blainville-sur-Orne.

L'enquête publique se tiendra du mardi 16 mai 2023 (8 h 30) au vendredi 16 juin 2023 inclus (17 h 30). La mairie de Blainville-sur-Orne est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 3 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sera mis à la disposition du public à la mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre être consulté sur un poste informatique en mairie de Blainville-sur-Orne et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne. Lundi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, mardi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, mercredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, vendredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Mairie de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen. Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en oeuvre, le cas échéant, sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Blainville-sur-Orne (<http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr/>) et de la Communauté Urbaine Caen la mer : consultations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4627>

- par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4627> ;

- par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-4627@registre-dematerialise.fr

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour modification n° 3 du PLU, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le vendredi 16 juin 2023 inclus (17 h 30). Mme Bouet-Manuelle, a été désignée commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Caen. Elle recevra à la mairie de Blainville-sur-Orne les observations orales et écrites des intéressés la :

- mardi 16 mai 2023 de 9 h 30 à 12 h 00 ;
- jeudi 1er juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- vendredi 16 juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur et les avis d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à M. le Président du tribunal administratif son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Blainville-sur-Orne et au préfet du département du Calvados. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 09) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur les sites des deux collectivités pendant 1 an.

La procédure de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de Blainville-sur-Orne n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et L.104-2 du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le Plan local d'urbanisme. Des informations peuvent également être demandées au maire de Blainville-sur-Orne.

À l'issue de l'enquête publique, le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pourra être approuvé par le conseil communautaire de Caen la mer.

7327240101 - TC
Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition

Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Caen : 14 février 2023.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL AMELIA, 28, avenue de la Mer, 14150 Ouisvrehem. RCS Greffe de Caen 484 101 878. Activité : commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. L'état des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7327239901 - TC
Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition

Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Caen : 20 avril 2023.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BOUCHERIE THEBOUT 7, rue du Vieux Château, Condé-sur-Noireau, 14110 Condé-en-Normandie. RCS greffe de Caen 904 389 752.

Activité : commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. L'état des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du Code de commerce est déposé au greffe.

Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

732668201 - TCC
Tribunal de Commerce de CAEN

Jugements rendus à l'audience du 6 avril 2023

Ouverture de liquidation judiciaire simplifiée

M. Hafide YAZLI, entrepreneur individuel, RCS 791 374 010. Autres intermédiaires du commerce en produits divers, 1, route d'Aunay-sur-Odon, 14111 Louvigny. Date de cessation des paiements : 1er mars 2023.

Liquidateur Maître Alan LIZE, 11, place de la Résistance, 14018 Caen cedex 2.

Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

7326690101 - TCC
Tribunal de Commerce de CAEN

Jugements rendus à l'audience du 29 mars 2023

Ouverture de liquidation judiciaire simplifiée

Mme PEMEJA Marie-Julie, entrepreneur individuel, RCS 790 191 449. Autres commerces de détail spécialisés divers, 62, rue Saint-Malo, 14400 Bayeux. Date de cessation des paiements : 05 mars 2023.

Liquidateur Maître Judith DOUTRES-SOULLE, 77, rue de Bernières, 14000 Caen.

Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

7327240001 - TC
Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition

Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Caen : 16 mars 2023.

SOCIÉTÉ PVA ACTIONS SIMPLIFIÉE ENT MARIE-ANNE SCS. Les Pâtisseries Saint-Jean-Des-Effriers, 14350 Val-de-Dôme. RCS greffe de Caen 797 929 213. Activité : travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre de bâtiment. L'état des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7327239801 - TC
Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition

Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Caen : 15 mars 2023.

SOCIÉTÉ PVA ACTIONS SIMPLIFIÉE ENT MARIE-ANNE SCS. Les Pâtisseries Saint-Jean-Des-Effriers, 14350 Val-de-Dôme. RCS greffe de Caen 797 929 213. Activité : travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre de bâtiment. L'état des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7326724501 - DL
LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Par jugement du 14 avril 2023 par le Tribunal judiciaire de Caen a :

- prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de Mme Lisa MARINECHE, Siren 851227678, née le 12 octobre 1955 à Caen (14000) demeurant Le Mesnil de Bienville, 14240 Cabagnes.

- fixé au 10 mars 2023 la date de cessation de paiements,
- désigné L. ROUSSEAU, juge-commissaire,
- désigné Me Alan LIZE en qualité de mandataire liquidateur.

Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire dans les plus brefs délais et au plus tard dans les deux mois suivant la publication au BODACC.

7327240101 - TC
Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition

Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Caen : 14 février 2023.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL AMELIA, 28, avenue de la Mer, 14150 Ouisvrehem. RCS Greffe de Caen 484 101 878. Activité : commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. L'état des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7327239901 - TC
Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition

Date de dépôt du Tribunal de Commerce de Caen : 20 avril 2023.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BOUCHERIE THEBOUT 7, rue du Vieux Château, Condé-sur-Noireau, 14110 Condé-en-Normandie. RCS greffe de Caen 904 389 752.

Activité : commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. L'état des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du Code de commerce est déposé au greffe.

Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

732668201 - TCC
Tribunal de Commerce de CAEN

Jugements rendus à l'audience du 6 avril 2023

Ouverture de liquidation judiciaire simplifiée

M. Hafide YAZLI, entrepreneur individuel, RCS 791 374 010. Autres intermédiaires du commerce en produits divers, 1, route d'Aunay-sur-Odon, 14111 Louvigny. Date de cessation des paiements : 1er mars 2023.

Liquidateur Maître Alan LIZE, 11, place de la Résistance, 14018 Caen cedex 2.

Les créanciers sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou

Retrouvez tous les marchés publics et privés passés sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centredesmarchés.com
Pour faire paraître une annonce légale :
MédiaPlus, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 850 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@mediaplus.fr - www.mediaplus.fr

Avis administratifs

Communauté Urbaine CAEN LA MER
Modification n° 4 du Plan local d'urbanisme de Caen et définition du périmètre délimité des abords des Monuments Historiques
ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE
1ER AVIS

Par arrêté en A-2023-046, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer a donné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Caen et à la définition du périmètre délimité des abords des 3 Monuments Historiques de la commune : l'église Saint-Hilaire, le colombar du château de Caen, le bâtiment des arts et métiers. L'enquête sera ouverte au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au titre de l'article R.122-8 du Code de l'urbanisme, pendant toute la période de l'enquête publique, au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Communauté Urbaine Caen la mer
Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de Blainville-sur-Orne
ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en A-2023-045, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer a donné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Blainville-sur-Orne. L'enquête publique sera ouverte du mardi 15 mai 2023 (8 h 30) au vendredi 16 juin 2023 (inclu) (17 h 30). Le maire de Blainville-sur-Orne est désigné comme siège de cette enquête publique. Le dossier d'enquête, en version papier, contiendra les pièces du projet de modification n° 3 du PLU, ainsi qu'un livret intitulé "Dossier de l'enquête publique" et sera consultable au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au titre de l'article R.122-8 du Code de l'urbanisme, pendant toute la période de l'enquête publique, au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Lecteur, 14550 Blainville-sur-Orne, lundi 8 h 30 - 12 h 00 et mardi 8 h 30 - 12 h 00, mercredi 8 h 30 - 12 h 00, jeudi 8 h 30 - 12 h 00, vendredi 8 h 30 - 12 h 00, samedi 8 h 30 - 12 h 00, dimanche 8 h 30 - 12 h 00. Le public devra se soumettre aux mesures d'ordre prises en matière de sécurité, de circulation et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens. Toute personne soumise à sa demande à la mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Lecteur, 14550 Blainville-sur-Orne, lundi 8 h 30 à 17 h 30, mardi 8 h 30 à 17 h 30, mercredi 8 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 h 30 à 17 h 30, vendredi 8 h 30 à 17 h 30, samedi 8 h 30 à 17 h 30, dimanche 8 h 30 à 17 h 30.

Le public devra se soumettre aux mesures d'ordre prises en matière de sécurité, de circulation et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens. Toute personne soumise à sa demande à la mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Lecteur, 14550 Blainville-sur-Orne, lundi 8 h 30 à 17 h 30, mardi 8 h 30 à 17 h 30, mercredi 8 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 h 30 à 17 h 30, vendredi 8 h 30 à 17 h 30, samedi 8 h 30 à 17 h 30, dimanche 8 h 30 à 17 h 30.

Vie des sociétés

CERFRANCE
HOLDING SARGAGE
Société civile patrimoniale
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 32, rue du Grand-Veneur
85200 MAILLOT
85200 MAILLOT

AVIS
Aux termes d'un PV du 18 mai 2023, les associés ont décidé, avec effet au même jour, au transfert du siège social à Equihen-l'Abbaye (14600), avenue Charles-Houssier.

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

Par mail, à l'adresse suivante :
enquete@publique-4574@ouest-france.fr
enquete@publique-4574@ouest-france.fr

OFFRE SPECIALE
fête des mères et des pères
ouest-france
Offrez (vous) un abonnement !

Diverto
50€ pour 3 mois
Véhicules polluants : des radars en ville en 2024
ont manger lent et pas cher

Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7 h 30. INCLUS, un accès numérique à partager avec 4 de vos proches.

Salariés – entrepreneurs
Un diplôme ne justifie pas un meilleur traitement salarial
La possession d'un diplôme de plus que les collègues ne justifie pas, à elle seule, qu'un salarié soit mieux traité que ses collègues du travail.

Vie pratique
Sans péril imminent, pas d'intervention du juge dans la SCI
Dans une société civile immobilière confrontée à des difficultés ou à des incertitudes, un associé ne peut obtenir en justice la désignation d'un administrateur provisoire que s'il y a un péril imminent.

ouest-france
Société « Ouest-France », S.A. à Direction et Conseil de Surveillance au capital de 350 000 €
Siège social : 10, rue du Dral 35051 Rennes cedex 0.
Tél. 02 99 22 60 00.
www.ouest-france.fr

Abonnez-vous au Pack famille
35€ au lieu de 44€
Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant les créneaux 12h-15h)

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France
Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 50 € au lieu de 132 €, soit 62 % de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.



Infogreff.fr :
un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce



Avis administratif

7326893001 - AA

Communauté Urbaine CAEN LA MER

Modification n° 4 du Plan local d'urbanisme de Caen et définition du périmètre délimité des abords des Monuments Historiques

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Par arrêté n° A-2023-046, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU) Caen et à la définition du périmètre délimité des abords des 3 Monuments Historiques de la commune : l'église Saint-Hilaire, le colombier du château de Caen, le mégalithe dit de « la pierre Tourneresse », l'emprise des abords du château de Lasson, l'emprise des abords de l'église de Lasson.

L'enquête publique se tiendra le mardi 5 juin 2023 (9 h 00) au vendredi 7 juillet 2023 inclus (17 h 00). La mairie de Caen est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 4 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-9 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Caen et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre être consulté sur un poste informatique en mairie de Caen et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Caen, 7, rue la Mairie, 14610 Caen : lundi 8 h 00-12 h 00, mardi 14 h 00-18 h 00, mercredi 10 h 00-12 h 00, jeudi 8 h 00-12 h 00, vendredi 14 h 00-18 h 00.

Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen : lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en œuvre, le cas échéant, sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et de définition du périmètre délimité des abords des Monuments Historiques faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Caen (<http://www.caen.fr>), de la Communauté Urbaine Caen la mer : concertations en cours, Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/14674> pendant toute la durée de l'enquête.

Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Caen et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/14674>
- par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-4674@registre-dematerialise.fr
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour modification n° 3 du PLU, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Caen, 7, rue de la Mairie, 14610 Caen.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le vendredi 7 juillet 2023 inclus (17 h 00).

M. Bernard Mignot, ingénieur des travaux publics à la retraite, a été désigné par M. le Président du tribunal administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur.

Il veillera en cette qualité à l'application des dispositions du présent arrêté. Il recevra en mairie de Caen les observations orales et écrites du public les :
- lundi 5 juin 2023, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 20 juin 2023, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 7 juillet 2023, de 14 h 00 à 17 h 00.

7326816601 - AA

Communauté Urbaine Caen la mer

Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de Blainville-sur-Orne

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2023-030, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Blainville-sur-Orne.

L'enquête publique se tiendra du mardi 16 mai 2023 (8 h 30) au vendredi 16 juin 2023 inclus (17 h 30). La mairie de Blainville-sur-Orne est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 3 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre être consulté sur un poste informatique en mairie de Blainville-sur-Orne et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne : lundi 8 h 30 - 12 h 00/13 h 30 - 17 h 30, mardi 8 h 30 - 12 h 00/13 h 30 - 17 h 30, mercredi 8 h 30 - 12 h 00/13 h 30 - 17 h 30, jeudi 8 h 30 - 12 h 00/13 h 30 - 17 h 30, vendredi 8 h 30 - 12 h 00/13 h 30, 17 h 30.

Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen : lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en œuvre, le cas échéant, sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Blainville-sur-Orne (<http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr>), de la Communauté Urbaine Caen la mer : concertations en cours, Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/14627>

pendant toute la durée de l'enquête.

Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Blainville-sur-Orne et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/14627>

- par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-4627@registre-dematerialise.fr
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour modification n° 3 du PLU, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Blainville-sur-Orne, 4, rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le vendredi 16 juin 2023 inclus (17 h 30).

Mme Bouet-Manuelle, a été désignée commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Caen. Elle recevra en mairie de Blainville-sur-Orne les observations orales et écrites des intéressés le :

- mardi 16 mai 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- jeudi 1er juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30,
- vendredi 16 juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à M. le Président du tribunal administratif son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Blainville-sur-Orne et au préfet du département de

Calvados. Le public pourra les consulter à la mairie de Blainville-sur-Orne (4, rue du Général-Leclerc, 14550 Blainville-sur-Orne) et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur les sites des deux collectivités pendant 1 an.

La procédure de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de Blainville-sur-Orne n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le Plan local d'urbanisme. Des informations peuvent également être demandées au Maire de Blainville-sur-Orne.

À l'issue de l'enquête publique, le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le conseil communautaire de Caen la mer.

7326814001 - VJ

Cabinet VALÉRY - BOURREL

Avocats au Barreau de CAEN
39, rue des Compagnons à CAEN (14000) - Tél. 02 31 15 22 06
Service renseignements pour la vente 02 31 85 96 72

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT
Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal judiciaire de Caen, Palais de justice de ladite ville, 11, rue Dumont-d'Urville, CS 45257.

Le jeudi 22 juin 2023 à 14 heures
Département du Calvados, commune de CAEN (14000)
16, rue Barbeux

Dans un ensemble immobilier cadastré section LH n°73. Les lots suivants :
- Lot n°144 : la propriété exclusive d'une cave située au rez-de-chaussée du bâtiment A, avec accès depuis l'entrée E2.

- Lot n°148 : dans le bâtiment A, la propriété exclusive et particulière d'un appartement situé au premier étage, au bâtiment A, escalier E2 dans l'angle Nord-Est du bâtiment, comprenant : une entrée, dégagement, placards, séjour avec chambre communicante et loggia, une autre chambre, cuisine, échaf. salle d'eau et WC.

- Lot n°196 : la jouissance exclusive et particulière d'un emplacement de stationnement, le long de la façade Est du bâtiment A.
L'ensemble immobilier sus-désigné, a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété.
Conditions d'occupation : habitée par le propriétaire.

Mise à prix, fixée par le poursuivant :
trente-sept mille euros, cf : 37 000 euros

Outre les clauses, charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Caen ou au Cabinet VALÉRY - BOURREL.

Frais en sus.
Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat et tout avocat exerçant au Barreau de Caen pourra enchérir.
Avant de porter des enchères, l'avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 3 700 euros rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de Caen.

La Visite aura lieu sur place le mercredi 14 juin 2023 de 14 h 30 à 15 h 30. Pour tous renseignements s'adresser à :
1. Cabinet VALÉRY - BOURREL, avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente.
2. Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Caen où le cahier des conditions de vente a été déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Ventes

HOTEL DES VENTES DE CAEN

Etude Jean Rivola
Commissaire Prieur Judiciaire
13, route de Trouville - 14000 CAEN
Tél 02 31 86 08 13
Fax 02 31 85 67 87

Mardi 23 Mai à 10h00

Liquidation Judiciaire d'un restaurant

Matériel de Restauration
Proche Monderville (adresse le matin de la vente sur interenchères)

Très Bel ensemble de Matériels et Mobilier de restaurant



Environ 50 tables, environ 100 chaises, vaisselle, Très Beau matériel de restauration inox dont tours réfrigérés, lave-vaisselle, machine à glaçon, lave-vaisselle TECHSTAR, chauffe-assiette BOURGEOIS, Four à pizza PIZZA FORM, Plonge, friteuses, Bain-marie 6 bacs, Plancha, Four mixte sur piètement FRMA, Mélangeur, Cellule de surgélation ACRI, Hachoir KENWOOD, Trancheuse à charcuterie FARTSCHER, Mélangeur chauffant FV LAEO, Machine à chandys MUS-SAMIA, Autocuiseur M3M, Four grill GGM GASTRO, échelles, batterie de cuisine, etc...

Visite 12h, enlèvement immédiat. Au comptant. TVA récupérable. Frais Légaux.

Toutes les photos sur interencheres.com/14001

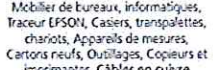
HOTEL DES VENTES DE CAEN

Selari LAINE
Commissaire Prieur Judiciaire
13, route de Trouville - 14000 CAEN

Mardi 24 Mai à 14h30

Liquidation Judiciaire d'un Atelier

Proche Douvres la Délivrande



Mobilier de bureaux, informatiques, Tracteur EFSOIN, Casiers, transpalettes, chariots, Appareils de mesures, Cartons neufs, Outillages, Copieurs et imprimantes, Câbles en cuivre et en alu, ferrailles, et divers fournitures...

Visite de 12h, enlèvement immédiat ; Au comptant ; TVA récupérable.

Toutes les photos sur interencheres.com/14001

HOTEL DES VENTES DE CAEN

Etude Jean Rivola
Commissaire Prieur Judiciaire
13, route de Trouville - 14000 CAEN
Tél 02 31 86 08 13
Fax 02 31 85 67 87

Jeudi 25 Mai à 10h00

Liquidation Judiciaire d'une Imprimerie

Matériel de sérigraphie
Proche Monderville (adresse le matin de la vente sur interenchères)

Bon ensemble de Matériels de sérigraphie, Mobilier de bureau et informatique



Machine de sérigraphie grand format 300x150 ARGONI modèle Magnum 6-SP, four assécheur TECH-NIPRAM, Centre-colleuse ZECHM, Machine à sérigraphie THEME 520 H mono couleur, Pont UV NAT GRAFH 110-0210 M, Platine portefeuille de découpe MECANLEC modèle MD 1092, Machine d'impression numérique modèle METEOR DP 8700 XL MGI, Four de rétraction DEM TR420C, Filtre HORIZON Cross folder AFC492, Mascot POLAR 137 EMC, Filmeuse SIAT FC5600, Compresseur WORTHINGTON Rollair 201 avec sècheur d'air intégré, Châssis d'isolation NATGRAPH vertical Exposure frame, 2 lampes de projection ARIUS 5000 rapid, Lampe de projection ELECTROLI, Machine de sérigraphie manuelle DRUMA LORETTI modèle SP103/140, Trappeur EPSON stylus Pro 9990, table de découpe, table lumineuse, petit électroportatif, mobilier de bureau...

Visite 12h, enlèvement immédiat. Au comptant. TVA récupérable.

Toutes les photos sur interencheres.com/14001

HOTEL DES VENTES DE CAEN

Selari LAINE
Commissaire Prieur Judiciaire
13, route de Trouville - 14000 CAEN
Tél 02 31 86 08 13
Fax 02 31 85 67 87

Jeudi 25 Mai à 15h

Sur Liquidation Judiciaire SAS SOMAB

Rue Rembrandt Bugatti 14370 MOULT

Exceptionnelle vente de 100 matériels de Boulangerie Neufs et Occasion :



Pétrin, Fours, Diviseuses, Bateau VM, trancheurs à Pains JAC, Laminoir, Vitrines réfrigérées, Lave-vaisselle, Plonges inox, Groupe Figo, Tours réfrigérées, Plaque, Chambres froides, Turbine à glace, Tables inox, Balances, Machines sous vide, Façonneuse, Vitres à chocolats, Grilles, échelles, Hottes, Bouleuse, Pasto Couleur, Compresseurs...

Visite de 14h à 15h, TVA récupérable, Frais légaux

Toutes les photos sur interencheres.com/14001

SAS A.C.R. ENCHERES

Commissaires de justice associés à DOUVRES-LA-DELIVRANDE
7 rue Ampère - ZA de la Fosseite
02 31 37 29 61
OVV N° 223-2023

Par le Ministère de Maître EDELINE Gontran

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES à GAVRUS

(Adresse communiquée le matin de la vente sur notre site internet)

LE JEUDI 25 MAI 2023 A 10H00

et lendemain si nécessaire

(voir photos sur notre site www.huisier-caen-acr.fr)
Requête QDD



ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

CENTRALE DES MARCHÉS PUBLICS
Votre portail marché en QDD

Département du Calvados

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

BLAINVILLE/ORNE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Arrêté du 27 avril 2023

Enquête publique
du 16 mai 2023 (à partir de 8h30) au 16 juin 2023 (jusqu'à 17h30)

Reus en lain propre
le jeudi 22 juin 2023

Blanchet

Procès-Verbal de Synthèse

Commissaire-Enquêteur, Aude BOUET-MANUELLE
en application de l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 21/03/2023

Madame Aude BOUET-MANUELLE
Commissaire-Enquêteur
24 Chemin de la France
14400 ESQUAY/SEULLES

Monsieur le Président
Communauté Urbaine de Caen la Mer
16 rue Rosa Parks
14 027 CAEN Cedex 9

OBJET : Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de BLAINVILLE/ORNE

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de BLAINVILLE/ORNE s'est terminée le 16 juin 2023.

Cette enquête n'a connu aucune fréquentation du public.

Je n'ai rencontré personne (à l'exception de Monsieur le Maire de Blainville/Orne et de Madame MAUGER, du service de l'urbanisme de Blainville/Orne) au cours des 3 permanences d'enquête. Je n'ai recueilli qu'une seule observation sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de BLAINVILLE/ORNE. Aucune observation n'a été déposée sur le registre ouvert au siège de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, ni sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4627>, ni sur l'adresse mail dédiée (enquete-publique-4627@registre-dematerialise.fr). Aucune observation ne m'a été adressée par courrier.

En revanche, le dossier dématérialisé a été ouvert par 523 visiteurs et a fait l'objet de 170 téléchargements.

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, je vous joins la seule observation déposée au cours de la dernière permanence d'enquête par Madame MAUGER pour la mairie de Blainville/Orne.

En outre, vous trouverez ci-après des questions précises, issues de ma réflexion personnelle et/ou de la lecture de l'avis de la MRAE auxquelles vous voudrez bien répondre.

Il vous appartient de m'adresser votre mémoire en réponse à ces différentes observations par courrier dans le délai légal de 15 jours soit le 6 juillet 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le commissaire-enquêteur

Aude BOUET-MANUELLE



Monsieur le Président,

La 3^{ème} procédure de modification du PLU de Blainville-sur-Orne a été initiée pour :

- 1/ protéger les commerces au titre de l'article L 151-16 du code de l'urbanisme,
- 2/ permettre un projet de chambre funéraire,
- 3/ pérenniser le hameau médical,
- 4/ mettre à jour les servitudes,
- 5/ ajuster le règlement écrit sur l'implantation des constructions et leur aspect extérieur.

Votre projet a fait l'objet d'un avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Normandie, laquelle a conclu que « la modification n°3 du PLU de la commune de Blainville-sur-Orne n'apparaît pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe 2 de la directive 2001 42CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement » et décidé qu'« il n'est en conséquence pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale ».

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados a formulé 3 observations :

- 1/ elle suggère que les zones de stationnement de la zone des commerces de centre-ville y compris mutualisées soient identifiées sur la cartographie p 8 et suivantes ;
- 2/ elle recommande de prendre en compte le risque potentiel de « troubles à l'ordre public/voisinage » quant à l'adaptation du périmètre de la zone concernant le projet de chambre funéraire avec la proximité immédiate de logements en zone URa ;
- 3/ elle précise que le plan de prévention multirisques du bassin versant de l'Orne approuvé le 10.08.2021 doit être intégré dans le document graphique des Servitudes d'Utilité Publique (pièce 4b1 : annexes documentaires).

Je souhaite que vous me précisiez si et comment ces observations ont été prises en compte et dans le cas contraire pourquoi elles ont été rejetées. Je pense que le point 3 a d'ores et déjà été pris en compte, merci de me le confirmer.

Le département du Calvados a émis un avis favorable assorti de deux recommandations :

- 1/ la réduction du périmètre du secteur visant à empêcher le changement de destination de commerces qu'il considère trop grand au risque de figer des devantures commerciales à l'abandon
- 2/ le rappel dans l'article 11 du règlement écrit de la zone UR du fait que le gestionnaire du domaine public peut exiger des aménagements différents afin de garantir la sécurité publique.

La première recommandation du département est assez largement argumentée, je ne suis pas convaincue que vous l'ayez prise en compte, je souhaite savoir si je me trompe et si c'est effectivement le cas quels sont les arguments développés pour ne pas le faire.

Enfin, le premier jour de l'enquête, j'ai constaté qu'après :

- avoir annoncé que votre objectif était de « définir un secteur de diversité commerciale pour protéger les commerces du centre-ville en modifiant les

règlements écrits et graphiques du PLU conformément aux dispositions de l'article L 151-16 du code de l'urbanisme »,

- avoir localisé les bâtiments concernés pages 8 et 10 de la notice de présentation,
- avoir délimité ce secteur d'un point de vue géographique en page 12 de la même notice,
- avoir prévu la modification du règlement écrit en page 13,

le règlement graphique n'avait pas été modifié. Cette erreur matérielle relevée dès le début de l'enquête a immédiatement été prise en compte et corrigée par vos services de façon à ce que le document graphique soumis au public fasse apparaître cette zone.

J'ai également constaté qu'après :

- avoir annoncé la création au sein du secteur existant URe d'un sous-secteur URe2 dédié aux équipements d'intérêt collectif et services publics et plus précisément aux établissements d'enseignement de santé et d'action sociale afin de développer les activités actuelles du hameau médical (p5 de la notice de présentation),
 - avoir localisé les bâtiments concernés (p9 du rapport de présentation),
- le règlement graphique et le règlement écrit n'ont pas été modifiés en ce sens.

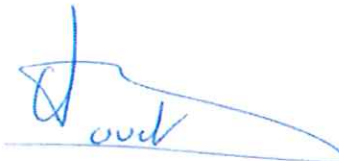
Il s'agit d'une omission importante. Le service de l'urbanisme de la commune de Blainville-sur-Orne conscient du problème a déposé une observation sur le registre d'enquête en ce sens. C'est pourquoi je souhaite que vous m'adressiez dans votre mémoire en réponse le projet des 2 modifications nécessaires - modification du règlement écrit et mise en conformité du règlement graphique - de façon à ce que je puisse me prononcer sur l'adéquation entre l'objectif annoncé et le document qui sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Je vous remercie par avance des éléments de réponse que vous m'apporterez sur ces différents sujets.

Je ne peux que vous rappeler que votre réponse, portant sur les points évoqués devra me parvenir pour le 6 juillet 2023.

Esquay/Seulles, le 22/06/2023,

Le commissaire-enquêteur



Aude BOUET-MANUELLE

OBSERVATIONS

Mardi 16 Mai de 9h30 à 12h. Permanence du Commissaire Enquêteur

Niant

[Signature]

Jeudi 18 Juin de 14h30 à 17h30. Permanence du Commissaire Enquêteur

Niant

[Signature]

Vendredi 16 Juin de 14h30 à 17h30. Permanence du Commissaire Enquêteur

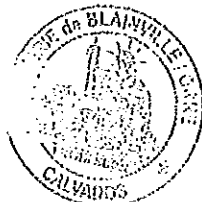
Il a été constaté une erreur matérielle qui impacte à la fois la notice, le règlement écrit et le règlement graphique : la création du sous-secteur pour le maintien du Pôle Médical. La Notice le mentionne mais cela méritait d'être un peu plus développé.

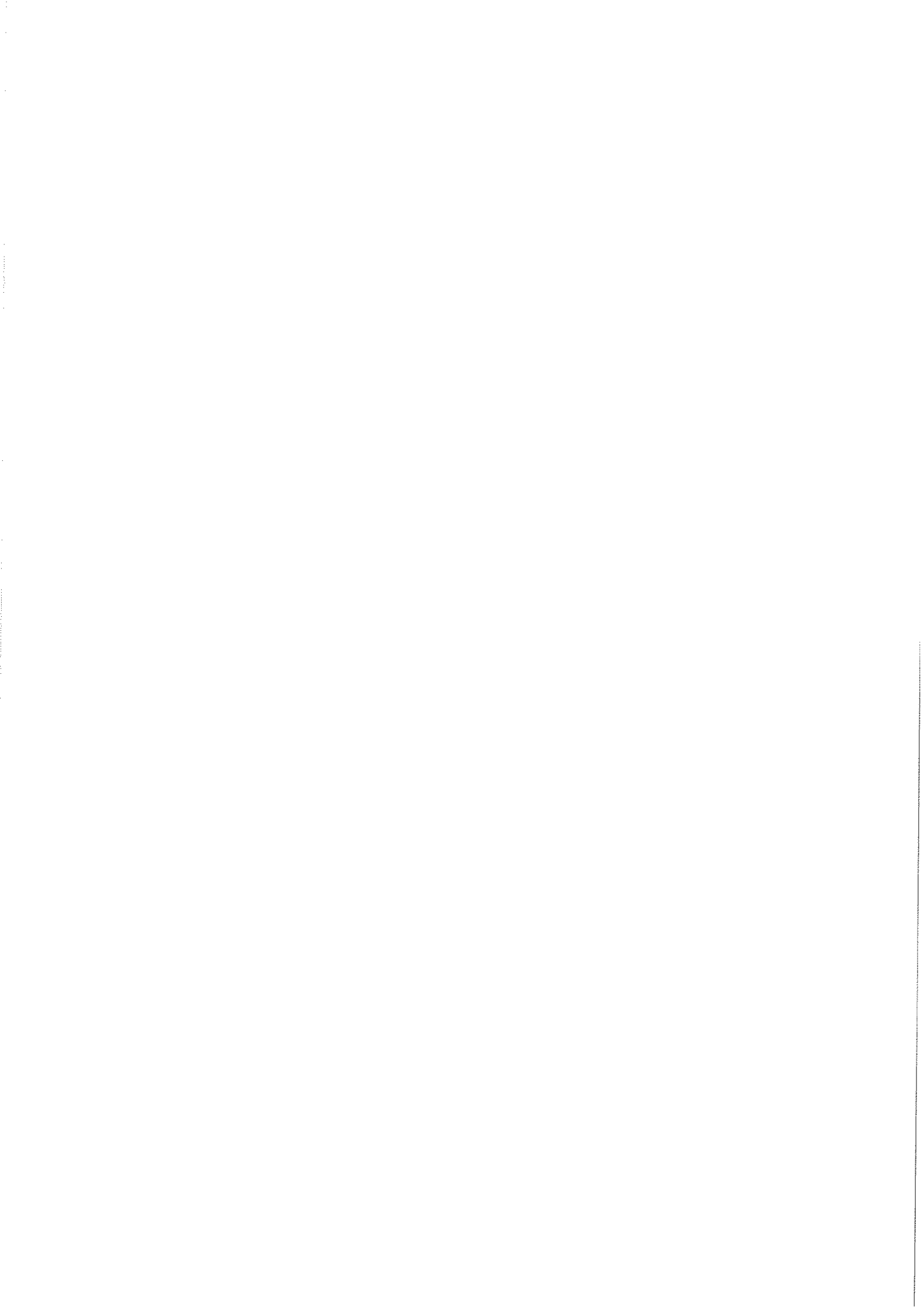
Il est demandé de bien vouloir prendre en compte une demande de modification du document graphique, du document écrit et de la notice.

Vendredi 16 Juin 2023 16h22 lors de la permanence du Commissaire enquêteur

Carole HAUGER, Service urbanisme

[Signature]





Attention, cette procédure s'est clôturée le 16/06/2023 à 17h30



Votre avis nous intéresse !

Dans un souci d'**amélioration continue**, nous aimerions connaître votre avis sur le produit mis à votre disposition et la qualité du service rendu. Merci de prendre 5 minutes pour nous **donner votre retour d'expérience**.

Je donne mon avis

Contributions

0 contribution a été déposée

0 contribution d'origine "web" a été détectée comme **provenant de la même origine** (adresse IP) qu'une autre
Soit 0% des contributions d'origine web

0 contribution a été déposée par une personne **anonyme**
Soit 0% des contributions

0 contribution **modérée**

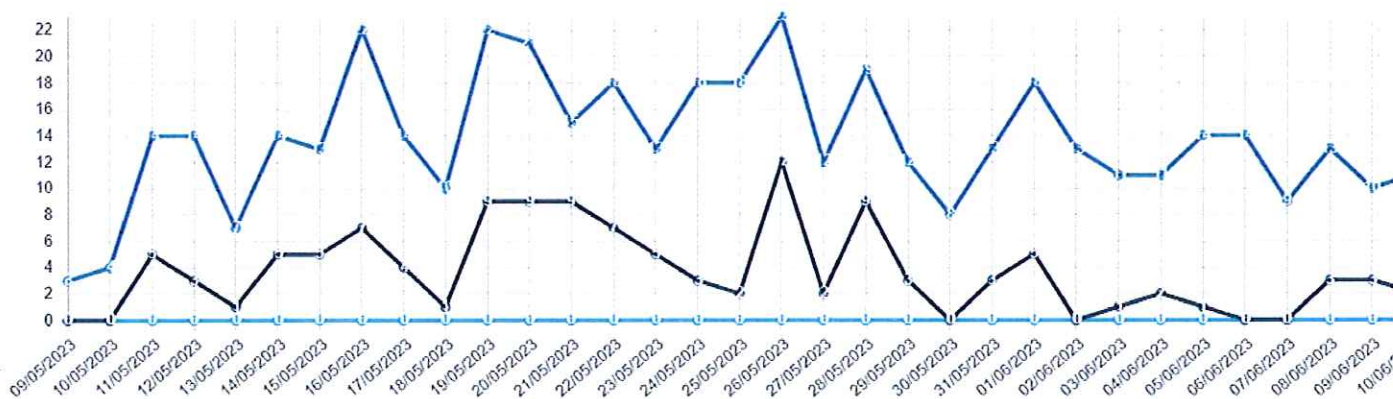
0 Web

Fréquentation

523 visiteurs uniques ont consulté le site web

140 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation
Soit 26.7% des visiteurs

0 visiteur a déposé au moins une contribution
Soit 0% des visiteurs



Nombre de visiteurs uniques

Nombre de visiteurs ayant téléchargé au moins un document

Nombre de visiteurs ayant déposé au moins une contribution

Nombre de contributions déposées



Téléchargements

170

téléchargements
réalisés

Les 5 documents les plus téléchargés

Avis d'enquête publique
Arrêté d'enquête publique
12 - Note de présentation
5 - Notice de présentation
8 - Avis DDTM 14

Nombre de téléchargement

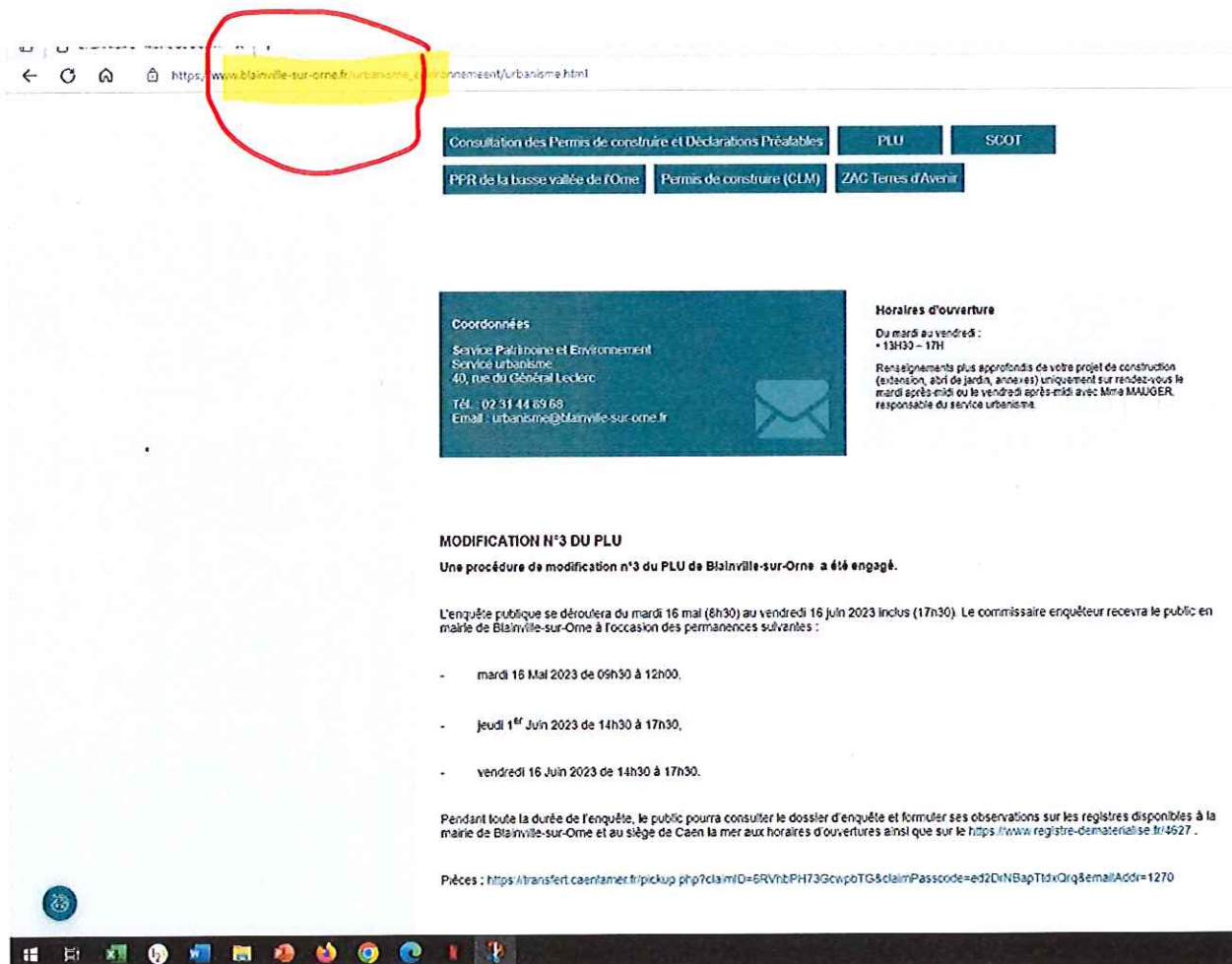
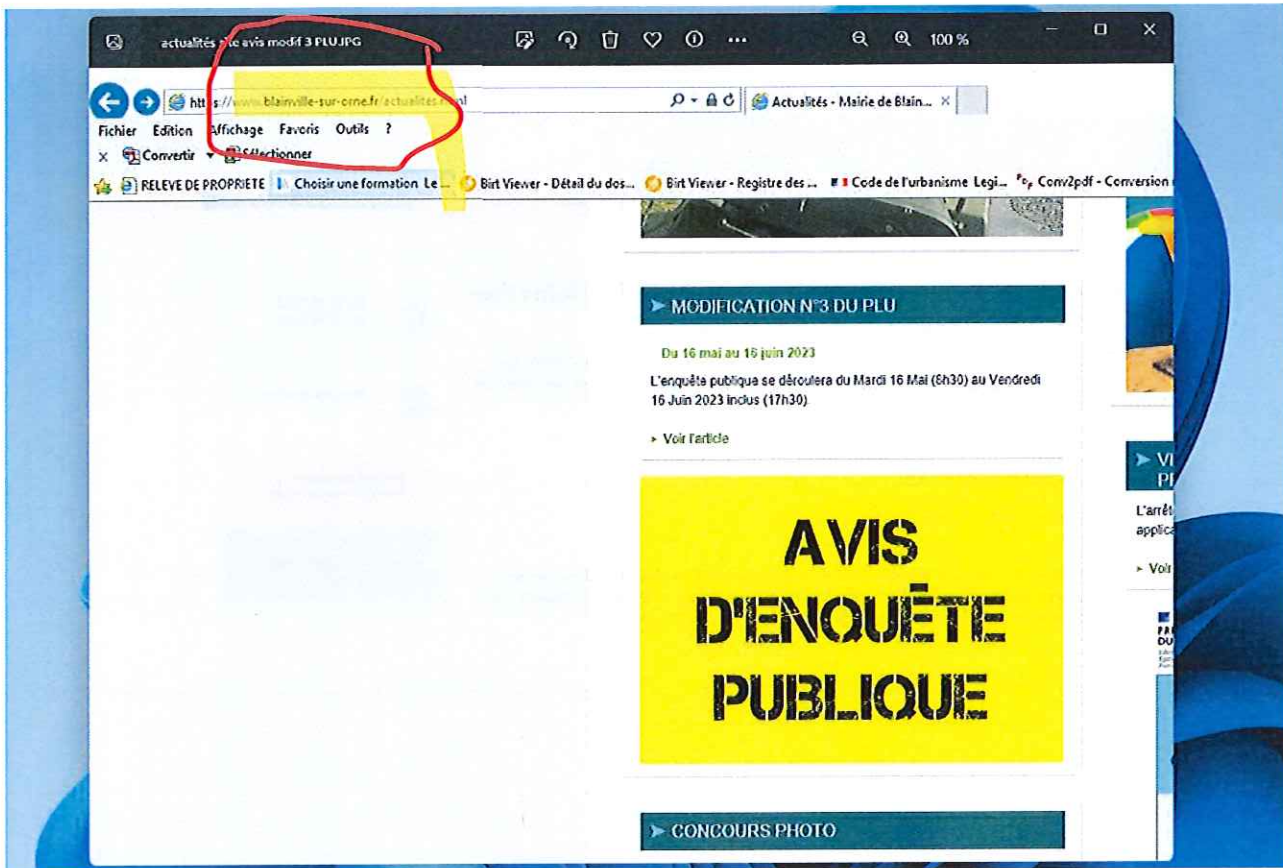
38
36
12
10
9



Le saviez-vous ?

Retrouvez l'ensemble des statistiques de téléchargement dans [l'onglet "Export"](#) de votre menu





Une procédure de modification n°3 du PLU de Blainville-sur-Orne a été engagée

L'enquête publique se déroulera du Mardi 16 Mai (8h30) au Vendredi 16 Juin 2023 inclus (17h30). Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Blainville-sur-Orne à l'occasion des permanences suivantes :

- Mardi 16 Mai 2023 de 09h30 à 12h00,
- Jeudi 01 Juin 2023 de 14h30 à 17h30,
- Vendredi 16 Juin 2023 de 14h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations sur les registres disponibles à la mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de Caen la mer aux horaires d'ouvertures ainsi que sur le <https://www.registre-dematerialise.fr/4627>.



Du 16/05/2023
Au 16/06/2023



Blainville-sur-Orne

DOSSIER D'ENQUÊTE
PUBLIQUE (ARCHIVE ZIP)

DIRECTION DE L'URBANISME



**LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE BLAINVILLE-SUR-ORNE**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE**

Je soussigné, Monsieur Mohamed KIBACHI Maire-Adjoint, Délégué à l'Urbanisme de la Commune de Blainville sur Orne certifie que l'avis d'enquête publique concernant la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de Blainville sur Orne a été

- **affiché aux tableaux d'affichage de la Mairie et des Services Techniques,**
- **ainsi que sur les lieux : le terrain destiné pour "une Chambre Funéraire" et du "Groupe Scolaire COLBERT à proximité du Hameau Médical"**

le jeudi 04 Mai 2023 avant l'enquête publique programmée du (16/05/2023 au 16/06/2023 inclus) et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Blainville sur Orne, le mercredi 21 Juin 2023



Le Maire-Adjoint,
Délégué à l'urbanisme

Mohamed KIBACHI

